

## Le dispositif de concertation

### Pourquoi une concertation publique ?

Conformément à l'article L103-2 et 4 du Code de l'Urbanisme, l'élaboration du SCOT doit faire l'objet d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales, des représentants d'organismes publics ou privés susceptibles d'être intéressés et permettra au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions.

La concertation publique n'est pas obligatoire dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité. Le SCOT valant PCAET et le Plan de Mobilité font l'objet d'une concertation publique unique au travers de la démarche CASA 2040.

A l'issue de la concertation, la CASA arrêtera le bilan de cette concertation, dont les éléments seront joints au dossier d'enquête publique.

### Objectifs de la concertation publique

#### Accéder à l'information

- **Site internet de la démarche CASA2040** : [www.casa2040.fr](http://www.casa2040.fr)  
permet un accès au dossier de concertation qui sera enrichi au fur et à mesure de l'avancée de la démarche et la mise à disposition de l'ensemble des documents en lien avec la démarche, tel que les délibérations, les documents produits mais également les présentations projetées notamment lors des réunions publiques ;
- Edition de **plaquettes d'informations** ;
- Communication par voie de **presse**, par voie numérique (**réseaux sociaux**)



## Participer

- › Accéder au dossier de concertation et au **registre d'observations**
- › Faire part de ses remarques tout au long de la procédure d'élaboration :



### au siège de la CASA

Les genêts 449 route des crêtes, Valbonne Sophia Antipolis aux jours et heures d'ouverture habituelles

#### par courrier

à l'adresse postale de la CASA (449 route des crêtes BP43, 06901 Sophia Antipolis)  
Courrier à l'attention de Monsieur le Président

#### par mail

à l'adresse mail dédiée : [casa2040@agglo-casa.fr](mailto:casa2040@agglo-casa.fr) ;

## Lors des séances publiques

Elles seront organisés aux trois étapes clés :

- › Phase diagnostic et enjeux ;
- › Phase Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ;
- › Avant l'arrêt du projet de SCOT valant PCAET et du PDM.

Les réunions pourront être organisées par secteurs géographiques. Les jours, heures et lieux feront l'objet d'une communication ultérieure notamment par voie de presse.

## Concertation, mode d'emploi

- › Participez à l'élaboration du projet de territoire de novembre à décembre 2022 ou revivez les réunions publiques : [Retrouvez toutes les informations sur cette page.](#)
- › Retrouvez l'ensemble des publications [sur cette page.](#)



Comment participer ? [Téléchargez la plaquette d'information.](#)

**CONCERTATION, MODE D'EMPLOI**

**Participez à l'élaboration du projet de territoire  
de novembre à décembre 2022**